

OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DE FOUESNANT

24 octobre 2020 – 31 octobre 2020

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Homologation FIDE 52124

Article 1 : Généralités

L'association L'ÉCHIQUIER DU PAYS FOUESNANTAIS organise du 24 au 31 octobre 2020 un open international d'échecs à la Salle du restaurant scolaire, Rue des îles à Fouesnant (Finistère 29).

Le tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement licencié (licence A) pour la saison en cours. Les joueurs non licenciés qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence sur place.

Article 2 : Appariements

Les règles sont celles de la FFE et de la FIDE (Livre de l'Arbitre – Édition la plus récente). Les appariements au système suisse sont informatisés (dernière version du logiciel PAPI) sous le contrôle des arbitres (accélération Haley sur les 2 premières rondes). Seuls seront appariés à la 1re ronde les joueurs ayant fait contrôler leurs licences et régler les droits d'inscription. La liste des engagés sera close le 24 octobre 2020 à 14h.

Article 3 : Cadence et déroulement des rondes

Cadence de jeu : 1 h 30 / 40 coups pour la première période ; 30 min pour la seconde période. Adjonction de 30 s par coup pendant toute la partie.

À la fin de chaque partie, le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) dépose le résultat à la table de marque. Les joueurs remettent les pièces en place une fois la partie terminée.

Les Blitz, parties libres et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Délai de forfait : un joueur ne se présentant pas 30 minutes après le lancement effectif de la ronde sera déclaré forfait pour ladite ronde.

Un « bye » peut être accordé en cours de tournoi (jusqu'à la ronde 7, incluse), il faut prévenir l'arbitre principal, au plus tard la veille, avant l'appariement de la ronde (obtention d'un demi-point).

Article 4 : Horaires

Le contrôle des licences se clôturera le samedi 24 octobre 2020 à 14 h.

La première ronde débutera à 15 h.

Samedi 24 octobre	Ronde 1 à 15 h	
Dimanche 25 octobre	Ronde 2 à 9 h	Ronde 3 à 15 h
Lundi 26 octobre	Ronde 4 à 14 h 30	
Mardi 27 octobre	Ronde 5 à 14 h 30	Tournoi de Blitz indiv. à 20 h 30
Mercredi 28 octobre	Ronde 6 à 14 h 30	
Jeudi 29 octobre	Ronde 7 à 14 h 30	
Vendredi 30 octobre	Ronde 8 à 14 h 30	
Samedi 31 octobre	Ronde 9 à 9 h	

La proclamation du palmarès et la remise des prix se dérouleront le samedi 31 octobre 2020, à partir de 15 h 30.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 52 € (adultes) et 26€ (jeunes).

Après le 19 octobre 2020 : 60 € (adultes) et 30 € (jeunes).

Article 6 : Liste des prix et attribution

La liste des prix est affichée avant la Ronde 4. Les prix seront attribués à la place. Les départages successifs sont Buchholz tronqué et Performance. Les prix ne sont pas cumulables, chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Sauf accord des organisateurs, les prix ne seront remis qu'aux joueurs présents à la lecture officielle du palmarès.

Article 7 : Rappels disciplinaires

Un local pour l'analyse des parties terminées est à la disposition des joueurs.

Dans la salle de jeu il est interdit de fumer, d'apporter des boissons alcoolisées, d'analyser, d'utiliser des documents échiqués ou de commenter des parties anciennes ou en cour. Une tenue et un comportement corrects sont exigés des joueurs.

Les téléphones et autres appareils de communication électroniques connectés (montres) sont interdits dans la salle de jeu. Ces appareils peuvent être entreposés en consigne à la table des arbitres.

Une absence sans avoir averti les arbitres ou les organisateurs sera assimilée à un forfait et pourra impliquer l'exclusion.

Article 8 : Responsabilités et Covid 19

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

L'organisation s'engage à respecter les dernières normes indiquées par la FFE dans le cadre des dernières normes sanitaires liées à la crise Covid19.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants sont considérés comme donnant par défaut leur autorisation au Club « L'Échiquier du Pays Fouesnantais » d'utiliser des images prises à l'occasion du tournoi.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Club « L'Échiquier du Pays Fouesnantais » à publier, dans le cadre de leur site web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du tournoi sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

En cas d'opposition, le joueur ou son représentant légal doit en informer l'organisateur de la compétition.

Article 10 : Nom de l'arbitre

L'arbitre principal est M. Pierre LECUYER (arbitre international – USAM Brest). Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement national et le classement international.

Pour contacter l'arbitre principal : pierrelecuyer56@gmail.com ou 06.63.27.51.98.

Article 11 : Acceptation du règlement intérieur

Les joueurs inscrits au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement. Les organisateurs restent souverains en tout ce qui n'est pas précisé dans le règlement du tournoi ou les règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal
Pierre LECUYER

L'organisateur
Andrew BAUDON